



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT ANNUEL 2021



L'Ae parmi les autres autorités environnementales

Ae – créée en 2009

Composée de 17, puis 16 membres en 2021 (11, puis 10 ingénieurs et inspecteurs généraux du CGEDD + 6 personnalités qualifiées = membres associés) nommés par la ministre *intuitu personae*

Une équipe permanente de 8 agents

Président : Philippe Ledenvic

Les autres autorités environnementales

Le commissariat général au développement durable en sa qualité d'autorité environnementale

Les MRAe – créées en 2016. Un président dans chaque région et DOM

Depuis le 11 août 2020, la conférence des autorités environnementales est présidée par le vice-président du CGEDD

Cette conférence de presse porte sur l'activité de l'Ae



Des processus transparents qui garantissent l'indépendance de ses avis et de ses décisions

Élaboration de l'avis

Ae : deux rapporteurs, de profils et de sensibilités complémentaires

Relecture collégiale des projets d'avis

Prise en compte de toutes les réactions

Délibérations collégiales et consensuelles

Aucune absence d'avis depuis la création de l'Ae jusqu'en 2021

mais 13 premiers avis « tacites » en 2021 faute de moyens suffisants pour instruire les dossiers concernés

Publication des avis sur Internet dans la foulée des délibérations



Des évolutions préoccupantes pour la démocratie environnementale et les autorités environnementales

- **Décret « ASAP » n°2021-1000 du 31 juillet 2021 : réduction du délai pour rendre un avis sur un projet (2 mois au lieu de 3 mois)**
 - Statistiques du rapport annuel : en moyenne 84 jours au 1^{er} semestre, 75 jours au 2nd semestre (augmentation des délais pour les avis relatifs aux plans/programmes : 90 jours)
- **Baisse conjoncturelle des moyens en 2021, dans un contexte de plan de charge exceptionnel et de réduction des délais**
 - L'indépendance des autorités environnementales dépend notamment des moyens mis à leur disposition
- **Décret n°2022-466 du 31 mars 2022, qui réduit l'indemnisation des membres associés de toutes les autorités environnementales.** Les membres associés ont décidé d'engager un recours contentieux sur ce décret
- **Le rapport Guillot, remis au Premier ministre en mars 2022, reconnaît l'augmentation de la complexité du droit de l'environnement et, en même temps, propose de réduire la place et la portée des avis d'autorité environnementale lors des enquêtes publiques : une démocratie environnementale « partiellement éclairée » ?**



Production de l'Ae en 2021

Avis

159 avis délibérés, 13 absences d'avis

91 projets, dont

- 30 projets industriels (dont 10 dossiers nucléaires, 11 projets « électriques, 9 dossiers d'ICPE)
- 29 aménagements urbains (dont 12 en Ile-de-France, 10 dans des grandes villes + 3 stations de montagne)
- 28 infrastructures de transports (dont 11 projets ferroviaires et 10 projets routiers)

68 plans et programmes, dont

- PSN de la politique agricole commune, PA nitrates, PN de gestion des matériaux et déchets radioactifs, Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture
- Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, plans de gestion des risques d'inondation, documents stratégiques de façade, plans de protection de l'atmosphère, PR forêt et bois
- Plusieurs CPER et programmes opérationnels de fonds européens



Production de l'Ae en 2021

Décisions après examen au cas par cas

166 décisions rendues

93 pour des projets : 42 soumis à évaluation environnementale (environ 45 %)

73 pour des plans/programmes : 18 soumis à évaluation environnementale

N.B. 10 décisions tacites résultant du choix de l'Ae de ne plus instruire les dossiers de PPR : l'Ae considère que ce sont les PAPI et non les PPR qui devraient être soumis à évaluation environnementale



Avis de l'Ae – analyse de la volumétrie

Flux de dossiers exceptionnel en 2021

Principale conséquence de la mise en conformité de la France avec la directive plans/programmes en 2016

+ coïncidence / cohérence des calendriers de tous les plans / programmes (Sdage/PGRI/DSF d'une part, CPER et fonds européens d'autre part) : selon l'Ae, une vraie opportunité pour infléchir les trajectoires antérieures

Plusieurs approfondissements thématiques dressant un bilan de ces plans et programmes

Beaucoup de grands projets de ZAC.

Des dossiers sur les principales installations de la filière nucléaire + premiers sites de production d'hydrogène

+ des approfondissements thématiques sur quelques régions (dont Mayotte), rédigés avec les présidents des MRAe, pour lesquelles l'Ae a rendu plusieurs avis à enjeux



Les principaux messages

De plus en plus de dossiers de projets méthodologiquement solides

Aucune réelle inflexion sur les planifications, voire régressions dans certains cas

cf. PSN de la PAC, qualité de l'eau, programmes financiers

En particulier, pas de réelle transition agroécologique

Ces programmes sont désormais, pour la plupart, approuvés pour les cinq prochaines années

Dossiers peu ambitieux sur le changement climatique. La « sobriété énergétique » est absente

Peu de mesures de réduction de la vulnérabilité aux risques naturels – cf. adaptation et résilience au CC

Impacts très importants des projets routiers sur la biodiversité et les zones humides

Rejets chimiques des installations nucléaires trop importants



Eau

Des ambitions fortes pour la qualité des masses d'eau (+ 20 % par rapport aux Sdage précédents), mais des réponses qui seront probablement insuffisantes pour les atteindre

Des déséquilibres importants sur certains grands bassins hydrographiques, aggravés par les changements climatiques. Pas de trajectoire des volumes d'eau mobilisables

En corollaire, les objectifs affichés ne prennent pas en compte cette tension sur la ressource

Les dispositions qui concernent les activités agricoles sont essentiellement incitatives : pas d'obligations de résultats, ni pour les nitrates, ni pour les pesticides

Les questions d'eau sont insuffisamment prises en compte dans les autres plans / programmes, ainsi que dans un nombre important de dossiers de projets (zones humides, nappes souterraines, eaux pluviales...)

Problème commun d'accès à une eau de qualité dans les DOM



Changement climatique

Les risques climatiques et les enjeux d'adaptation sont plus systématiquement analysés

... mais les scénarios les plus récents du GIEC ne sont pas encore pris en compte (aléas inondation et submersion marine, notamment) : « *la planification de la prévention des risques se réfère ainsi encore trop aux aléas du passé* »

Diagnostic des déséquilibres quantitatifs de la ressource en eau

Attention régulière aux risques d'îlots de chaleur urbains

Mais pas vraiment de réduction de la vulnérabilité ou de renforcement de la résilience

Quelques projets de recul stratégique du trait de côte, mais pas encore de généralisation dans les Sradet ou les DSF

Faible prise en compte des risques de submersion pour des projets en bord de mer

La réduction de la vulnérabilité n'est pas traduite en mesures pour les projets nouveaux et *a fortiori* pour l'existant

Importance des choix de renaturation en milieu urbain



Pas de réelle inflexion des choix énergétiques

Energies renouvelables : l'Ae instruit un nombre de dossiers limités

Quel impact carbone ?

Des impacts potentiellement forts sur les oiseaux et les chauves-souris (y compris ceux des réseaux de transport d'électricité)

Exploiter les enseignements des projets pilotes. Faire un suivi précis

L'hydrogène : un nouvel Eldorado « durable » ?

Deux premiers dossiers : quel impact carbone ? quelle « économie circulaire » ?

Des objectifs de consommations énergétiques *a minima*. Sobriété énergétique : un impensé de nombreux dossiers

Références fréquentes à la RT2012, rarement à la RE2020. Jamais au-delà.

Pas de ralentissement des projets autoroutiers et routiers + deux projets aéroportuaires



La transition écologique dans les financements publics

Quelles évolutions : par rapport au programme précédent ? par rapport aux engagements déjà programmés ?

Information très rarement disponible

En règle générale, forte continuité (orientations, programmations) avec le cycle précédent

Programmation eau et énergie généralement déjà programmées (Agences de l'eau, Ademe)

Dans certaines régions, les plans de relance ont apporté des financements supplémentaires en matière de réhabilitation énergétique

➤ compilation de financements disponibles sans réelle évolution

L'importance de :

la référence aux Sradet

l'éco-conditionnalité

un suivi environnemental



Tous nos avis, nos décisions et nos notes sur notre site Internet

Vous pouvez nous suivre sur LinkedIn depuis le 14 mars 2022

Merci pour votre attention